

LES HALLES :



DESCRIPTION SOMMAIRE :

Ces halles construites par le Comte WALSH de SERRANT ont été édifiées en 1752 sur cette place que l'on appelait alors « Place de la Seigneurie » pour marquer son appartenance au seigneur de SERRANT, ou encore « Place au Charbon ».

On peut penser qu'il devait déjà y exister des Halles en bois et des étals de marchands utilisés lors des foires annuelles qui se tenaient déjà à Ingrande depuis le Moyen Age, notamment à la Mi-Carême et à la Saint Matthieu, et qui avaient été officialisées par Lettres Patentes d'Henri IV de 1598.

Le 15 Mars 1750, la tempête renversa la grande « Croix de Mission » qui existait au milieu de la place, et qui avait été érigée en 1708 pour commémorer les missions d'évangélisation menées par les Récollets d'Angers en Amérique et au Levant. Le Comte WASLSH de SERRANT en profita alors pour décider d'y faire construire des Halles en dur ayant 36 pieds de long (11,5 mètres) sur 18 pieds de Large (5,75 mètres). Il en pose la première pierre le 10 Avril 1752 en précisant bien qu'il fait cela « à ses propres frais et pour l'utilité du public » et des habitants.

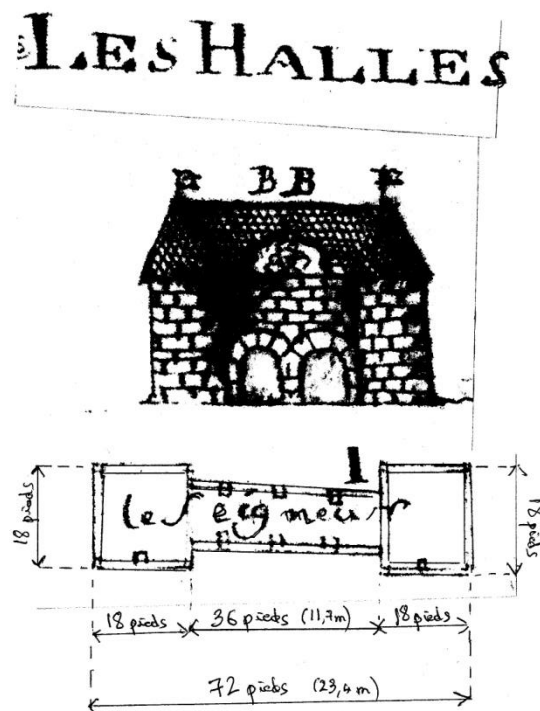
En réalité, il obtient en contrepartie de nouvelles Lettres Patentes du Roi Louis XV l'autorisant à organiser deux foires supplémentaires chaque année les 24 Mai et 25 Juin en plus des deux qui

existaient déjà, sachant que sur les marchandises vendues lors de ces foires, il pourra prélever des taxes qui le dédommageront largement des frais engagés pour la construction de ces Halles.

A la Révolution, le bâtiment des Halles est divisé en trois appartements d'habitation qui seront loués à des particuliers. C'est toujours le cas aujourd'hui

POUR EN SAVOIR PLUS sur Les halles d'Ingrande :

Ingrande était une place commerçante importante en raison de sa situation géographique particulière, à la frontière de l'Anjou et de la Bretagne. Des halles en bois y sont très tôt construites pour accueillir foires et marchés. En 1752, ayant constaté que celles-ci étaient en mauvais état, le Comte Walsh de Serrant, Baron d'Ingrande, décide de les remplacer par un bâtiment en pierres et tuffeau financé à ses frais, avec en contre partie, l'autorisation donnée par Lettres patentes du Roi Louis XV, de tenir deux foires annuelles supplémentaires à Ingrande, en plus des deux qui existaient déjà, et lors desquelles le Comte de Serrant pourra prélever des droits sur chacune des marchandises qui y seront vendues. Ces nouveaux entrepôts en dur permettront aux commerçants d'entreposer et de sécuriser leurs marchandises durant la nuit, ainsi que de protéger marchands, marchandises et visiteurs de possibles intempéries.



Cette place qui a appartenu de tous temps au seigneur d'Ingrande, est sans aucun doute l'une des places les plus anciennes de la ville d'Ingrande, **où se déroulaient autrefois les foires annuelles dont la tenue était autorisée par le Seigneur, notamment à la Mi-Carême, à la Pentecôte, à la Sainte Madeleine, mais surtout à la Saint Macé, ancien nom pour Saint Matthieu, et principale foire annuelle à Ingrande.** Cette place était un endroit privilégié car particulièrement facile d'accès pour le déchargement des marchandises arrivées par bateau, puisque donnant directement sur les quais du port d'Ingrande.

En 1470, elle est référencée comme **« la place où étalent les drapiers »** les jours de foire.

Sur cette place existait aussi, selon l'Aveu de 1546, **un four banal**, appartenant au seigneur, et auquel tous les sujets de la paroisse étaient tenus de venir faire cuire leur pain moyennant redevance versée au seigneur. Dès cette époque on fait même mention sur cette place, de halles, **sans doute construites en bois, qui servaient à abriter les marchandises récemment débarquées des bateaux**, et sans doute aussi les marchands eux-mêmes les jours de marchés ou de foires.

En 1703 – 1704, sur réquisition des Comtes de SERRANT, les Trésoriers de France, grands argentiers officiant au siège de la Généralité de Tours dont dépendait l'Anjou, décident et autorisent les travaux permettant **« la création d'une vraie Place aménagée, considérant que l'endroit était devenu malsain car traversé par un ruisseau par où s'écoulaient les eaux usées de la ville, et qu'en outre, des commerces variés et parfois illicites s'y étaient établis au cours des âges dans le plus grand désordre ».**

A cette époque, on appelait cette place **« Place de la Seigneurie »** pour marquer son appartenance au Seigneur de SERRANT, ou encore **« Place aux Charbons »**, car on y déchargeait de grandes quantités de charbons qui encombraient la place pendant des semaines avant que leurs destinataires viennent les enlever.

Autour de cette place rayonnaient une bonne partie des bâtiments administratifs (tribunal de gabelle, grenier à sel, prison, ...).

Au milieu de la dite place s'était élevée une **« Croix de Mission »**, érigée en 1708 pour commémorer le succès des missions d'évangélisation menées par les Récollets en Amérique et au Levant, mais que la tempête du 15 Mars 1750 mit à terre, ce qui décida, semble-t-il le Comte WASLSH de SERRANT à y faire construire des Halles en pierres maçonnées, ayant 36 pieds de long (11,5 mètres) sur 18 pieds de Large (5,75 mètres).

Il en pose la première pierre le 10 Avril 1752, comme en témoigne le compte rendu ci-dessous :

Le 10 Avril 1752 :

« Nous Noel MARTIN, licencié en droit, avocat au Parlement de Bretagne, Sénéchal, juge ordinaire civil de la Baronnie d'Ingrande, de Bécon, du Comté de SERRANT, des Chatellenies de Champtocé, Savennières, de la seigneurie de Saint Germain des Prés, assisté de Jacques PATAS, procureur fiscal de la Baronnie d'Ingrande, et de Mr Augustin PERDRIAU, avocat de la dite Baronnie, faisant

fonction de greffier, En vertu des ordres de Haut et Puissant seigneur Messire François WALSH chevalier Comte de SERRANT, baron d'Ingrande et de Bécon, du Plessis Macé et de SEGRE, seigneur Chatelain de Champtocé, de Savennières, de la Roche de SERRANT, de Linières et de la Moncellière, de Saint Martin des Bois, Seigneur de Saint Martin des Prés, des Essarts Saint Léger, et autres lieux, et Haute et Puissante Dame Marie HARPER son épouse, ayant actuellement pour enfants, Messire Antoine Joseph Philippe WALSH, Messire Charles Joseph Augustin WALSH,

Avons posé la première pierre du bâtiment des halles d'Ingrande côté occidental d'icelle. Sur la place nommée Marché. Vers septentrion la rue qui conduit d'Ingrande à Champtocé, occident la maison du Sieur GAUDIN, un espace de 34 pieds (11,5 m) entre deux, vers orient maison de la Veuve FORESTIER, un chemin de 30 pieds (10 mètres) entre deux, pour aller à la place au charbon.

Sur laquelle pierre sont inscrits ces mots latins :

« Anno 1752, Regnante Franciscus WALSH SERRANT, tomes ingressus andium Baro, hoc ad utilitatem publicam publicum edificium impenses suis et Natalis MARTIN Senescalli sui luri construi jussit primum hunc lapidem posuit Natalis MARTIN die mensis aprilis ».

Ce qui signifie en substance que « François WALSH SERRANT, Baron d'Ingrande, a édifié cette construction à ses propres frais, pour l'utilité du public, Noel MARTIN étant Sénéchal».

Le tout fait et arrêté en présence de Maitre Charles GAUDIN notaire royal à Ingrande, de Guillaume BREVET conseiller du Roy, contrôleur au grenier à sel d'Ingrande, de Mr François HEUVRARD Receveur au dit Grenier à Sel, de Mr François LEPAGE notaire royal et procureur fiscal de la baronnie de Montrelais, et le sieur François LORET directeur des Postes au dit Ingrande «

En Août 1755, il reçoit des Lettres patentes du Roi Louis XV confirmant officiellement la « permission donnée à Messire François WALSH d'ouvrir les halles, bancs et étals » qu'il avait fait construire et aménager « pour mettre à couvert tant les marchands que les marchandises », en même temps qu'il autorise la tenue à Ingrande de deux foires annuelles supplémentaires les 24 Mai et 25 Juin, en complément du marché hebdomadaire qui s'y tenait chaque Vendredi, et des deux Foires annuelles qui y existaient déjà à la Mi Carême et à la Saint Matthieu, qui avaient été précédemment autorisées par Lettres patentes de Novembre 1598, et qui sont confirmées par ces Lettres du Roi d'Août 1755.

Ainsi se tiendront désormais dans ces Halles et sur la place située au devant de celles-ci et qui en gardera le nom, 4 Foires annuelles en plus du Marché hebdomadaire chaque Vendredi.

Ceci jusqu'à ce qu'un Arrêté du Maire en 1822 ramène le marché sur la place de l'église.

En 1789, le Comte de SERRANT transformera ses HALLES en Logements d'habitation afin de pouvoir les louer à différents particuliers, dont le Sieur GUILLET désigné comme locataire de la partie orientale de ces halles.

En 1799, le Citoyen « WALCHE SERRANT » est encore désigné comme propriétaire de ce qu'on appelait alors « les Maisons des Halles » et imposé au rôle des Contributions pour une valeur locative annuelle de 100 Francs.

Jean Louis BEAU

POUR ENCORE DAVANTAGE DE DETAILS sur l'histoire de cette Maison et ses différents propriétaires , reportez vous à la Partie « Publications TCP » sous la rubrique « Maisons d'Ingrandes au 18^{ème} siècle : Maison BB du PLAN.